

FICHE 13

RESUME DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION (FICHE REPERTOIRE)

Intitulé (cadre 1)

Mastère Spécialisé en « Eau Potable et Assainissement (EPA) »

Autorité responsable de la certification (cadre 2)

Conférence des Grandes Ecoles

Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)

Directeur de l'Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES)

Niveau et/ou domaine d'activité (cadre 4)

Niveau : 1

Code NSF : 343 - Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétences acquis (cadre 5)

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Le titulaire du diplôme du Mastère spécialisé « Chargé de projet en Eau potable et assainissement (EPA) » exerce son activité dans le service à la collectivité, plus particulièrement dans le domaine technique lié aux cycles urbains de l'eau potable et de l'assainissement (eaux usées et eaux pluviales).

A l'intérieur de ce domaine, son champ de compétence englobe toutes les activités de diagnostic, d'optimisation, d'aménagement, de conception, de mise en œuvre et de gestion d'ouvrages techniques ou de services d'exploitation (publics ou privés), jusque et y compris dans des cas et des situations complexes.

Compétences ou capacités évaluées

De par ses connaissances techniques pluri-disciplinaires, avec deux axes forts en hydraulique appliquée et en process, il est apte à :

- ✓ analyser, diagnostiquer, expérimenter puis apporter des réponses à des problèmes environnementaux nouveaux liés à la ressource en eau et/ou aux rejets urbains d'eaux usées et pluviales dans les milieux naturels,
- ✓ étudier, comprendre, analyser, identifier et rechercher des solutions techniques en matière de ressource en eau, de traitements (potabilisation et épuration) et de réseaux hydrauliques artificiels,
- ✓ maîtriser les outils conceptuels, mathématiques et physiques ainsi que ceux de la modélisation informatique dans son domaine professionnel,
- ✓ appliquer un niveau d'expertise élevé dans son domaine professionnel,
- ✓ piloter la performance des services de gestion, directement ou par délégation,
- ✓ être un bon communicant.

Il sait gérer des échanges institutionnels variés dans des cadres réglementaires et législatifs diversifiés, en vue de mener à bien un projet technique complexe déterminé.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)

Secteurs d'activités

Sociétés de service (compagnies fermières), collectivités territoriales, bureaux d'études, cabinets d'expertises, organismes de recherche & développement, ...

Types d'emplois accessibles

Chargé d'études, gestionnaire ou responsable d'un service, dans des activités d'études, de développement, de conseil, d'expertise, de gestion, de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre ou d'exploitation,

Codes des fiches ROME les plus proches (5 au maximum) : 51131 (cadre technique de l'environnement)

Réglementation d'activités sans objet

Modalités d'accès à cette certification (cadre 7)

Descriptif des composantes de la certification :

La certification est obtenue quand le candidat a acquis les connaissances et compétences correspondant aux quatre unités d'enseignements académiques (intitulés « modules ») et au stage de fin d'étude :

- module 1 : réseaux d'eau potable
- module 2 : production d'eau potable
- module 3 : réseaux d'assainissement
- module 4 : épuration des eaux usées
- stage de fin d'études de 6 mois avec production d'une thèse professionnelle et soutenance en jury.

Trois options différentes, mises en oeuvre dans le module 2, exclusives entre elles et représentant chacune environ 55 heures, permettent à chaque étudiant d'affiner et d'approfondir son projet professionnel. Il s'agit des options :

- Production d'eau potable - PEP
- Gestion des services publics - GSP
- Gestion des eaux superficielles - GES

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé une année.

| Conditions d'inscription à la certification | Oui | Non | Indiquer la composition des jurys |
|--|-----|-----|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | | Enseignants-chercheurs et professionnels du domaine |
| En contrat d'apprentissage | | X | |
| Après un parcours de formation continue | X | | Enseignants-chercheurs et professionnels du domaine |
| En contrat de professionnalisation | | X | |
| Par candidature individuelle | X | | Enseignants-chercheurs et professionnels du domaine |
| Par expérience <i>Date de mise en place :</i> | X | | Enseignants-chercheurs et professionnels du domaine |

Liens avec d'autres certifications (cadre 8)

Accords européens ou internationaux (cadre 9)

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

La formation est commune avec celle du Certificat d'Etudes en « Equipements d'hygiène publique » (diplôme habilité par le Ministère de l'Agriculture par arrêté du 2 avril 1981).

néant

Base légale (cadre 10)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Le mastère spécialisé « Chargé de projet en Eau potable et assainissement (EPA) » a fait l'objet d'une première accréditation par la Conférence des Grandes Ecoles le 31 août 1988. Cette accréditation a été depuis régulièrement reconduite, sans aucune interruption.

Références autres : néant

Pour plus d'information (cadre 11)

Statistiques :

Autres sources d'informations :

site internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole français (<http://www.educagri.fr/>)

site internet de l'ENGEES (<http://www-engees.unistra.fr/>)

Lieu(x) de certification : ENGEES, à STRASBOURG

Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur :

ENGEES, à STRASBOURG

Historique : accréditation initiale le 31 août 1988

Liste des liens sources (cadre 12)

Site Internet de l'autorité délivrant la certification <http://engees.unistra.fr/>